

Friedrich Jung  
167 Chem. Hirgoutte  
67420 Plaine

13.12.2018

**Cher-e-s habitant-e-s de Plaine,**

Vous avez, sans doute, reçu récemment un mail ou un courrier de la société «Enedis» annonçant que le compteur nouvelle génération Linky™ sera prochainement installé chez nous par la société «Ok Service».

A ce jour,

- Aucune délibération concernant l'installation des compteurs Linky n'a été prise par le conseil municipal de Plaine.
- En mairie, on affirme ne pas vouloir imposer l'installation des compteurs à ceux qui ne le souhaiteraient pas. La société «Enedis», rencontrée par Mr le Maire, serait dans les mêmes dispositions.
- La société «Ok service», chargée de l'installation des compteurs Linky sur la commune de Plaine prend en compte les refus sans les contester.

Dans ces conditions, **n'hésitez pas à refuser ou à différer l'installation du compteur Linky™**. Pour cela vous pouvez utiliser le modèle de lettre en annexe (à renvoyer avec AR à la société Enedis) et signaler votre refus à la société «OK Service» (Tél. 04.86.13.26.00) et aussi à **Enedis – Support Client Linky, 1 rue Jacques Foillet, 25200 Montbeliard**. L'argument d'«un réseau public plus performant et de meilleurs services aux particuliers et aux collectivités», utilisé par la société «Enedis» est très discutable et les inconvénients apparaissent beaucoup plus nombreux que les avantages.

- Des raisons **écologiques**: destruction de compteurs qui fonctionnent encore.
- Des raisons **énergétiques**: consommation d'électricité du compteur et du réseau de collecte des données augmentant votre facture.
- Des raisons **économiques**: coût pour le particulier et la collectivité de cette «modernisation» ET augmentation très probable de nos factures comme en témoigne cet exemple:  
<http://www.lavoixdunord.fr/132698/article/2017-03-15/apres-l-installation-d-un-compteur-linky-leur-facture-electrique-est-multipliee>

- Mais aussi des motifs **personnels**: ingérence dans la vie privée: BIG DATA

- Notre **sécurité** est en cause: Départs de feu comme le précise cet article <https://www.usinenouvelle.com/article/enedis-defend-le-compteur-linky-apres-l-incendie-d-une-maison-dans-le-loiret.N755019>.

- Des raisons **sanitaires**: Influences nocives: stress, insomnie, manque de concentration jusqu'à des cancers, possibles selon l'OMS. Les assurances ne remboursent pas les conséquences de dégâts occasionnés par les ondes électromagnétiques.

Toutes ces raisons incitent de nombreuses personnes à s'opposer à l'installation du compteur **Linky™**. Faites comme elles, faites comme nous, **n'acceptez pas le compteur Linky™** tant que des informations fiables ne seront pas données et les inconvénients corrigés.

**Ont refusé les compteurs communicants:**

Allemagne (pour les particuliers), Suisse, Belgique, Portugal, Lettonie, Lituanie, Tchéquie.

Si vous souhaitez recevoir cette lettre en PDF n'hésitez pas à nous contacter par email  
[composition.jung@wanadoo.fr](mailto:composition.jung@wanadoo.fr)

Pour tout renseignement complémentaire, pour connaître les démarches à suivre pour s'opposer, même provisoirement, à la pose du compteur ou pour fédérer les énergies anti-Linky, contactez à Plaine:

M. Friedrich JUNG  
06.40.83.73.73  
ou  
M. Denis JALLAT  
03.88.97.32.88 (après 20h)

## Infos: faux - vrai

Ce qui est faux	Ce qui est vrai
Le compteur Linky permet une consommation mieux connue pour être mieux maîtrisée (sous-entendu des économies pour le consommateur)	La Cour européenne affirme que Enedis est en infraction avec la Directive européenne 2009/72 du 13 juillet 2009 car le compteur Linky n'est pas avantageux pour le consommateur
Si vous refusez le compteur nouvelle génération, Enedis vous coupera le courant	La menace de couper le courant est illégale: article L115-3 du code de l'action sociale et des familles
Si vous refusez le compteur nouvelle génération, le relevé de consommation vous sera facturé	Un relevé de la consommation 2 fois par an par des agents EDF est inclus dans notre actuel abonnement
Le compteur nouvelle génération ne présente aucun danger pour les personnes	Les dangers des ondes (y compris en CPL) sont encore mal connus; les personnes hypersensibles craignent pour leur santé. Des coupures, des pannes au niveau des appareils électriques. Plusieurs cas d'incendies
Pas d'augmentation de votre facture d'électricité	Le compteur consomme pour son propre fonctionnement et le mode de calcul de la consommation change: des augmentations parfois très importantes ont été constatées
Pas d'impact sur la facture du client: le changement de compteur ne sera pas facturé aux clients	L'article R341-7 du code de l'énergie précise que le financement des compteurs est assuré par les consommateurs et sera inclus dans les factures au cours des prochaines années

### Voici des liens de référence:

<http://refus.linky.gazpar.free.fr>

<http://www.robindestoits.org>

<http://www.stop-linky-68.com>

---